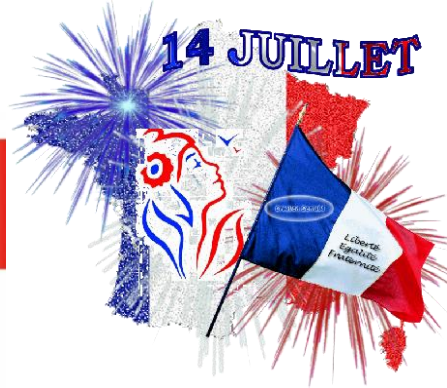




CITOYENNETE – MODE D'EMPLOI



Liberté
Égalité
Fraternité



***Pour une plus grande solennité, efficience et convivialité
des cérémonies :***

- D'accueil dans la citoyenneté (Naturalisation)***
- De citoyenneté et de remise des cartes électorales.***

**Synthèse des Propositions du CLUB-ECEF
communiquées aux préfetures et aux
mairies pour mise en œuvre pionnière
afin de faire société**

Pourquoi ces propositions du CLUB-ECEF

Le CLUB-ECEF (www.club-ecef.org) s'est donné comme missions de :

Contribuer à améliorer l'intégration de chacun dans la Nation par une plus grande reconnaissance réciproque entre citoyens comme entre chaque citoyen et l'Etat quels que soient les origines, cultures, religions ou autre mode de pensée, tant que ce patrimoine ne s'oppose pas aux valeurs de la République.

Encourager l'engagement citoyen et fraternel de chacun, par la promotion des valeurs Liberté, Egalité et Fraternité de la République laïque.

Participer ainsi à une société apaisée, au sein de laquelle il est préférable de se connaître plutôt que de s'ignorer, se rassembler plutôt que se diviser, quels que soient les patrimoines d'origine de chacun.

Dans le cadre de cette démarche le CLUB-ECEF s'est intéressé à l'évolution de la citoyenneté française, l'actualité de ces dernières années montrant qu'elle est fort malmenée. Nous nous sommes donnés comme objectif de relever le défi de la citoyenneté pour lui redonner ses lettres de noblesse à savoir, créer une communauté de citoyens à part entière

Dans cette optique, le présent livret précise notre cheminement pour relever ce défi et les actions qui en découlent que nous proposons à la fois aux préfetures et aux mairies. Elles se placent dans les champs de la naturalisation française et du droit de vote et du devoir d'aller voter

Nous avons souhaité nous adresser à la fois aux mairies et aux préfetures :

- car si les préfetures sont meneuses concernant l'acte de naturalisation, ce sont dans les communes que résident les français par acquisition de la nationalité et les mairies sont ainsi en position de relais pour faciliter leur intégration
- car si les mairies sont meneuses concernant l'accès au droit de vote des citoyens en devenir, les bureaux des élections dans les préfetures supervisent toutes les élections et assurent le suivi des campagnes et des votes

A noter que les actions proposées peuvent être déployées immédiatement à l'initiative des instances concernées qui se voudraient pionnières, sans attendre d'éventuels circulaires, règlements, etc.

PREAMBULE

Le CLUB-ECEF considère que le texte fondateur de la République française est la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen adoptée le 26 août 1789 par l'Assemblée constituante et promulguée par lettres patentes du Roi Louis XVI le 03 novembre 1789 (DDHC de 1789)

Les textes fondateurs des républiques, que sont les constitutions successives, reprennent généralement, dans leur préambule, la DDHC (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen) de 1789 qui distingue :

- L'Homme, considéré comme être social dont l'existence serait impossible sans une société. La déclaration s'adresse donc ici aux français et aux françaises et à toute personne vivant en France.

- Le Citoyen, considéré comme résidant dans un Etat qui lui confère des droits avec en contrepartie des devoirs. La déclaration s'adresse donc ici aux citoyens français et aux citoyennes françaises

On est français de naissance ou français par acquisition de la nationalité française.

On ne naît pas citoyen, on le devient. L'obtention du droit de vote est le marqueur dominant dans l'accès à la citoyenneté. La remise de la première carte électorale vaut, en quelque sorte, départ dans la citoyenneté pleine et entière. Il faut être français ou française, et majeur.

En conséquence, deux rites citoyens s'avèrent fondamentaux pour accéder à la citoyenneté : la naturalisation et la délivrance de la carte électorale

Ces deux rites font l'objet d'une cérémonie :

- La cérémonie d'accueil dans la citoyenneté (Cérémonie de naturalisation) qui est de la responsabilité des préfetures

- La cérémonie de citoyenneté et de remise des cartes électorales qui est de la responsabilité des mairies

Ces cérémonies sont récentes : décret de 2006 pour la première, de 2007 pour la seconde

Nous avons constaté que depuis 15 ans, les contenus de ces cérémonies ont peu changé alors que la société a fortement évolué. C'est pourquoi, après analyse de ces évolutions, le CLUB-ECEF propose amendements et révisions de ces cérémonies

QUELLES SONT LES EVOLUTIONS PRINCIPALES QUI SOUS-TENDENT CES PROPOSITIONS DE REVISIONS ET D'AMENDEMENTS.

1° Pourquoi réagir face aux évolutions de notre quotidien

- **Parce que les flux et profils migratoires ont évolué profondément ces cinquante dernières années.** Dans les années 1980, on va passer d'une immigration « principalement choisie » à une immigration « principalement subie ». Concentrée en une immigration européenne jusqu'au milieu du XXème siècle, elle est aujourd'hui plus diversifiée comprenant nombre de

migrants originaires de pays en conflit, en guerre où sous incurie politique. Leurs arrivées méritent une attention particulière car ils présentent souvent des blessures psychiques, des somatisations dues à leur situation avant de prendre la décision de migrer. Aussi, pour ceux qui souhaitent se porter candidat à l'obtention d'un titre de séjour en France ou à l'acquisition de la nationalité française, il faut ajouter au parcours d'intégration une nécessaire reconstruction pour « tenter d'effacer » les blessures du passé.

Et en attendant une migration climatique ?

- **Parce que la citoyenneté est malmenée avec, en ce début de XXI^e siècle**, une tendance à l'individualisme et au repli identitaire de nombreux citoyens, qui conduisent, d'une part, à la montée de discours de haine, notamment sur les réseaux sociaux, et d'autre part, à la naissance et répétition d'événements qui menacent l'attachement aux valeurs de République et à la cohésion sociale.

- **parce que le taux d'abstention à toutes les élections a fortement augmenté.** Les évolutions sur ces 50 dernières années selon les principaux scrutins sont les suivantes (2^{ème} tour) : Election présidentielle : 16% en 1965 - 28% en 2022 ; Election législative : 18% en 1973 - 57% en 2017 – 54% en 2022 ; Election municipale : 26% en 1959 – 38% en 2014. Les niveaux sont tels qu'ils conduisent à des contestations de la légitimité des élus.

Face à ces évolutions le CLUB-ECEF propose les amendements et révisions suivants :

- **Réviser les discours prononcés lors de ces cérémonies** en développant qu'une bonne intégration dans la Nation implique une reconnaissance réciproque

- d'une part, par chacun, quels que soient son origine, sa culture, sa religion ou autres modes de pensée ou spiritualité, de la République française, indivisible, laïque, démocratique et sociale, de ses valeurs fondatrices, et de ses symboles,

- d'autre part, par l'Etat de chacun, en tant que citoyen mais aussi avec son patrimoine d'origine, de culture, de religion ou autres modes de pensée ou spiritualité... tant que ce patrimoine ne s'oppose pas aux valeurs de la République.

En précisant que la promotion des valeurs de la République, en rappelant les convergences des valeurs des religions et autres modes de pensée ou spiritualité, avec celles de la République, favorise un meilleur engagement citoyen et fraternel de chacun au sein de la Nation.

En précisant que la laïcité en France, garantit la liberté de conscience et traite à la fois du caractère laïque de la République, du comportement laïque des agents et des usagers en ce qui concerne les pouvoirs publics, comme en dispose la Charte de la laïcité dans les pouvoirs publics adoptée le 9 décembre 2021.

En précisant que se connaître plutôt que de s'ignorer, se rassembler plutôt que se diviser quelles que soient nos origines, nos cultures, nos religions ou autres spiritualités, ouvre la voie à l'acceptation de tous et par là même au cheminement pour faire société. L'acceptation de l'autre dans toutes ses spécificités apporte un enrichissement de la société française.

(Pour plus de précisions, voir notre ouvrage « République et Religions : des valeurs communes pour une fraternité partagée » Editions Eyrolles Avril 2019).

- Que ne soit pas fait d'impasse sur le caractère obligatoire des cérémonies, notamment celles concernant la remise des cartes électorales

- **Que l'absentéisme à ces cérémonies soit combattu** : remplacer les invitations par des convocations avec AR, prévoir un report sur une autre cérémonie pour les absents...

- **Regagner en civisme**. Les droits appellent des devoirs : Avoir le droit de vote exige d'aller voter ? C'est un engagement citoyen. Faciliter le processus de vote en exploitant les moyens de communication modernes à notre disposition est un moyen de faire respecter cette exigence.

2° Pourquoi, pour le rite de naturalisation, réagir face au constat: parcours multiples d'acquisition de la nationalité française vs cérémonie unique de naturalisation

L'acquisition de la nationalité française peut se faire par décret (démarche volontaire d'un étranger majeur), par déclaration (90% sont des déclarations par mariage d'un étranger majeur à une française ou l'inverse), par déclaration anticipée (démarche volontaire pour un mineur né en France de 2 parents étrangers), quelques acquisitions sans formalités et des acquisitions dues aux effets collectifs (majoritairement les enfants des naturalisés par décret et par déclaration). On constate donc un mixte majeurs/mineurs.

Face à cette diversité, un seul type de cérémonie existe actuellement. Elle accueille tous les naturalisés, quel que soit le mode d'acquisition, majeurs et mineurs, d'une période donnée dans une préfecture donnée. Les discours prononcés sont uniques et s'adressent essentiellement aux majeurs étrangers.

S'il est logique que les mineurs accédant à la nationalité française par effet collectif soient rattachés à leurs parents, quid des mineurs, nés en France de deux parents étrangers, qui accèdent à la nationalité française via une démarche anticipée volontaire associant parents et enfant ? A noter que sur les quelques 110 000 naturalisations annuelles, cette catégorie en représente presque un tiers. **Aussi, le CLUB-ECEF est convaincu, que pour une meilleure intégration de chacun dans la Nation, une attention particulière doit être apportée à cette population**

Face à ces constats le CLUB-ECEF propose les amendements et révisions suivants :

Instaurer des cérémonies spécifiques en préfecture, ou en mairie par délégation de la préfecture, pour les mineurs nés en France de parents étrangers. La cérémonie regrouperait parents et enfants (voire familles), les parents étrangers devant contribuer à l'éducation des enfants, notamment à la citoyenneté française bien que restant étrangers.

Cette cérémonie devra permettre de :

- Souligner que cette acquisition de la nationalité française relève d'une véritable volonté de cette jeunesse et de leurs parents pour que ces mineurs deviennent français et citoyens en devenant pour s'impliquer dans la société et la Nation française immédiatement et à terme, tout en rappelant l'importance de la cellule familiale qui a permis cette naturalisation.

- Souligner l'importance de ne pas renier sa culture d'origine mais d'en faire, en tant que nouveau citoyen, une richesse supplémentaire dans la société française.

- Parler de l'école, où chaque classe est une petite France, qui est un creuset de vie en commun où se côtoient des mineurs français de naissance, français par acquisition de la nationalité et étrangers. C'est là que doit naître l'acceptation de l'autre ; c'est là que doit être évité tout décrochage scolaire qui conduit souvent à la marginalisation.

- Informer sur l'obligation du recensement citoyen : Ceux qui sont devenus français entre 16 et 25 ans, doivent se faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française. Certains font partie de cette catégorie, d'autres y entreront bientôt.

- Alerter sur les dérives communautaristes voire sectaires de certaines communautés et associations et informer sur les dangers des réseaux sociaux en précisant les risques générés : perte de repères, repli identitaire, communautarisme, etc.

- Rappeler les dangers qui planent sur la protection de notre planète et l'obligation de se rassembler pour le bien commun.

3° Pourquoi réagir au ressenti des récipiendaires de ces cérémonies

D'une manière générale les récipiendaires de ces cérémonies font deux retours principaux :

- **Manque de solennité et de convivialité des cérémonies**
- **Pas de suivi ni d'assistance après la cérémonie**

Concernant la naturalisation, nombreux sont ceux qui constatent que devenir français change peu de chose à leur situation. Dans le système éducatif, les mineurs ou jeunes majeurs restent majoritairement étrangers au vu des autres élèves ; il en est de même pour les majeurs dans l'industrie et les services.

Face à ce constat le CLUB-ECEF propose les amendements et révisions suivants :

Concernant les cérémonies :

- Accueillir individuellement les récipiendaires

- Insister, dans les présentations et discours sur les symboles de la République ainsi que leur signification en particulier : devise, hymne, drapeau et fête nationale. De même insister sur l'adhésion à la loi suprême qu'est la Constitution de la République en particulier sur le caractère laïque de la République et le comportement laïque du citoyen, la liberté de conscience, l'égalité de tous devant la loi et la non discrimination, l'importance de l'éducation et de l'emploi
- Insister également sur la civilité : Parce qu'il faut retrouver le respect des personnes et des biens et faire passer l'intérêt général, le bien commun, avant l'intérêt particulier
- intégrer un geste solennel et symbolique :
 - Concernant la cérémonie de naturalisation, une prestation de serment pour les majeurs, une déclaration d'engagement vers la citoyenneté pour les mineurs. (Le type de serment pourrait être inspiré de celui des signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), signé par tous les étrangers primo-arrivants).
 - Concernant la remise des cartes électorales : faire du Livret citoyen remis en séance, un contrat de citoyenneté signé par le maire et le récipiendaire
- Clôturer les cérémonies par un moment de convivialité. Il ne faut pas que ce soit un « pot de départ », mais un moment d'échange. Nous conseillons d'y inviter, en plus des élus, des représentants d'organismes de nos institutions majeurs : pompiers, police/gendarmerie, prévention de la délinquance, inspection d'académie....
- Enfin, il est important de prévoir une couverture médiatique pour chacune des cérémonies : en amont et aval de l'événement : annonce, restitution et interviews de quelques récipiendaires, articles dans les journaux locaux, etc.

A noter que ces propositions de révisions et d'amendements peuvent contribuer à diminuer l'absentéisme aux cérémonies

Concernant la cérémonie de la naturalisation, le ressenti des récipiendaires est de ne pas être devenu totalement français :

- Concernant les mineurs devenus français, dont la plupart sont scolarisés, nous proposons de créer une information des rectorats concernés dès que le décret est paru au JO pour les effets collectifs des acquisitions de la nationalité par décret, et dès que la déclaration est enregistrée pour les effets collectifs des acquisitions par déclaration et pour les acquisitions par déclaration anticipée. Au rectorat de répercuter cette information vers les établissements scolaires accueillant ces mineurs pour qu'un évènement soit organisé afin que le naturalisé concerné soit français à part entière au regard de ses camarades et de ses enseignants.
- Pour les majeurs naturalisés français, la démarche peut être faite directement par eux-mêmes vis-à-vis de leur employeur pour l'information de leur milieu d'activité.

LES 5 PROPOSITIONS DU CLUB-ECEF

Compte tenu de ce qui précède, le CLUB-ECEF propose de :

- **FAIRE UNE CEREMONIE D'ACCUEIL DANS LA CITOYENNETE FRANÇAISE DEDIEE POUR LES MINEURS ET LES JEUNES MAJEURS NES EN FRANCE DE PARENTS ETRANGERS**
- **REVISER LE CONTENU DE LA CEREMONIE D'ACCUEIL DANS LA CITOYENNETE FRANCAISE (CEREMONIE DE NATURALISATION)**
- **SOULIGNER QUE, DES LEUR NATURALISATION, LES NOUVEAUX FRANÇAIS SONT DES FRANÇAIS A PART ENTIERE ET RECONNUS COMME TELS**
- **REVISER LA CEREMONIE DE CITOYENNETE ET DE REMISE DES CARTES ELECTORALES**
- **COMBATTRE L'ABSENTEISME AUX CEREMONIES DE CITOYENNETE ET DE NATURALISATION - COMBATTRE L'ABSTENTION AUX DIFFERENTES ELECTIONS**

Ces différentes propositions sont détaillées dans un fascicule spécifique élaboré par le CLUB-ECEF qui sera fourni, si un intérêt pour le contenu de ce fascicule de synthèse est déclaré par une préfecture ou une mairie.

Ce fascicule spécifique contient, en outre, des propositions de révision ou d'amendement de documents qui sont de la responsabilité des ministères concernés (Livret du citoyen pour la cérémonie de remise des cartes électorales de la responsabilité du Ministère chargé de la jeunesse et des sports, livret du citoyen pour la cérémonie de naturalisation, de la responsabilité du Ministère de l'intérieur, Référentiels INSEE, INED pour une reconnaissance immédiate des nouveaux français, organismes sous tutelle du Ministère de l'économie et des finances)

Il n'est pas utile d'attendre ces révisions et les éventuelles circulaires associées pour avancer. Toute préfecture ou mairie se sentant pionnière peut mettre en œuvre ces propositions sans attendre. Le CLUB-ECEF est en capacité de lui fournir toute l'assistance nécessaire